



© CSI Région Sierre / Thomaz Melly

// Une catastrophe unique dans les annales de la région avec des retombées humaines autant qu'économiques.

Dans la nuit du 29 au 30 juin 2024, le débordement du Rhône frappe de plein fouet la population sierroise. Six mois plus tard, les retombées de cette catastrophe naturelle sont encore très perceptibles. Elles concernent les habitants comme l'administration. Également impactée, elle ne ménage pas son temps afin de faire avancer certains dossiers. Témoignages.

Cent huitante secouristes, des pompiers en appui venus des quatre coins du pays, Lucien Cottier, commandant du feu, l'explique bien : « Du jamais vu et (on l'espère) un événement unique dans une carrière ».

Alain Broccard, responsable de l'environnement à la Ville de Sierre, garde un souvenir marquant du 30 juin 2024. « Depuis 175 ans que l'on mesure le débit du Rhône, jamais on n'avait connu ça : 860 m³/seconde ! » À 1 h 55, ce dimanche 30 juin, le fleuve investit Sous-Géronde, le chemin du Devin, Itagne, Noës. En l'espace de quelques heures la catastrophe s'étend. La mobilisation est requise sur tous les fronts.

Avant l'arrivée rapide des spécialistes, chacun tente de venir en aide à celles et ceux qu'il faut évacuer. Des habitants doivent abandonner leur appartement, leur maison, de l'eau jusqu'à la taille, partant « avec de maigres affaires ». Des images gravées dans les mémoires. « D'un point de vue émotionnel, il faut essayer de gérer. Je me souviens m'être levé le samedi 29 juin à 7 heures et m'être couché à 23 heures le dimanche. Sans arriver à trouver le sommeil, à cause de l'adrénaline », ajoute Alain Broccard. Un sort que partagent bien d'autres personnes impliquées dans cette catastrophe.

Car la page est loin d'être tournée. « Ce qui s'est passé en une nuit va perdurer sur des mois, et se prolongera certainement sur des années. Cela a touché directement 500 personnes et avec des retombées sur nos collaborateurs.

C'est un travail de longue haleine qui a produit et produit encore une immense charge de travail supplémentaire... Et qui n'est pas toujours visible », dit Pierre Berthod, président de la Ville de Sierre.

Une première pour tout le monde

Dans les premières heures, les premières semaines, la solidarité n'a pas d'autre choix que l'urgence sur le plan humanitaire. « Dès le dimanche 30 juin, nous avons mobilisé, malgré les vacances, une trentaine de collaboratrices et de collaborateurs », calcule Jean-Pierre Lugon, directeur général du Centre médico-social (CMS). « Nous avons foncé, improvisé, afin de réaliser ce que nous jugions utile de faire. » Les familles sans logements - soit dix-huit personnes - restent quelques jours dans un abri PC avant d'être relogées dans un hôtel ou chez des proches.

« Et nous avons inventé le Help Point, une structure qui n'existait dans aucune procédure », remarque Pierre Berthod. « C'est le genre d'idées qui naît d'une intelligence collective », souligne Benoît Emery, secrétaire municipal. Ce Help Point, basé dans l'ancien Foyer Alusuisse, offre un espace d'aide aux personnes touchées.

Du côté du CMS, le contact se noue avec la Chaîne du Bonheur. « Une première pour nous comme pour eux », ajoute Jean-Pierre Lugon. Les aides financières d'urgence arrivent très vite auprès de celles et ceux qui ont en besoin. L'aide de la Chaîne du Bonheur permet également la création d'un poste d'assistante sociale jusqu'en juin 2025. Car, encore en décembre 2024, il subsiste des inconnues pour certaines familles impactées. « C'est effectivement loin d'être terminé. Nous devons gérer neuf situations où nous devons trouver des solutions qui ne sont pas évidentes », dit Jean-Pierre Lugon.

Des solutions en coordination

Le 30 juin, sur les réseaux sociaux, Didier Vultagio, chef du service des contributions, du cadastre et de la gérance immobilière, pointe sur les images ou les vidéos les bâtiments impactés à Sous-Géronde. « On se dit : OK, ça, c'est à nous, nous en sommes propriétaires, il va falloir agir au mieux, au plus vite ! » Comme bien d'autres, il se trouve en vacances et rejoint Sierre dès qu'il le peut. Une de ses collaboratrices a déjà abattu un travail de titan. Avec pas loin de 140 heures supplémentaires à ce jour. Elle est partie « à la pêche aux infos, a imaginé des solutions en coordination avec les régies et le service technique ». Pointage des parcelles impactées, discussion avec certains locataires anxieux, la gestion demande du doigté. « Humainement, c'est terrible pour eux. Alors, parfois, on a servi un peu de punching-balls », compare Didier Vultagio. « On s'était dit, très naïvement, qu'en une semaine, cela devrait être réglé. Et non ! On s'aperçoit que des gens ne pourront pas rentrer chez eux avant Noël, que des enfants devront être scolarisés ailleurs. »

La fondation Fonds Suisse prend en juillet l'initiative de contacter la Commune. Elle peut couvrir ce qui « n'est pas assurable pour les personnes physiques ». Elle se place en début de chaîne et apporte des aides uniquement en cas de grands travaux. Aux particuliers de monter des dossiers complets. À la Commune de valider les sinistres, de fournir des données fiscales. Le Fonds Suisse ne verse ensuite l'argent que sur présentation des récépissés de factures. « Mais il est impossible à certaines familles de sortir comme ça 30 000 ou 50 000 francs, même si elles sont remboursées par la suite », souligne Didier Vultagio qui, si l'on se base sur l'expérience de la tempête qui s'est abattue sur la Chaux-de-Fonds, sera encore sollicité sur au moins un an.



© CSI Région Sierre / Thomaz Melly

// En octobre, le postulat demandant 4 millions pour débarrasser le limon est accepté par le Grand Conseil. Cela ne suffira largement pas.



© CSI Région Sierre / Thomaz Melly

// La mise en chantier de l'extension STEP III était sur le point de démarrer mais les événements ont dicté une nouvelle urgence : le rétablissement par étape des traitements existants.

Repartir à zéro

Le lundi 1^{er} juillet 2024, les collaborateurs du service des Parcs et Jardins se sont retrouvés... sans rien. À Noës, environ un mètre septante d'eau dans les serres, plus deux incendies nés de courts-circuits, ont eu raison de tout leur matériel. Les effets personnels de certains collaborateurs ont aussi disparu. Un choc. Certains employés ont demandé un appui psychologique.

« Il a fallu repartir de zéro. Sans l'aide de leurs collègues de Sion, qui ont prêté des outils, il leur aurait été impossible de poursuivre leur travail. Aujourd'hui, leurs nouveaux locaux se trouvent dans les anciens dépôts Lehner Tonossi qu'il a fallu, encore une fois, remettre aux normes », indique Stéphane Delaloye, ingénieur de ville. « La serre en verre pourrait être récupérable », complète Laurence Salamin Rywalski, architecte de ville. « Mais à présent, il faudrait voir dans quel contexte et si cela est couvert par les assurances. »

Un point d'interrogation dont seul le futur a la réponse.

Pour la STEP intercommunale de Noës, la question ne se pose même pas. Elle doit redevenir à 100% opérationnelle. Il reste à savoir quand. « La décantation primaire devrait être réactivée en janvier 2025 », espère Stéphane Delaloye.

Les eaux ont dévasté les lieux alors que le démarrage des travaux pour l'installation STEP III, qui allait traiter les micropolluants, était planifié. Chaudière broyée, citernes couchées, câbles corrodés, matériel encrassé, le compteur se remet lui aussi à zéro. « C'est comme un jeu de l'oie où l'on retourne à la case départ », commentent Stéphane Delaloye et Alain Broccard. Les commandes pour les fournitures requièrent des délais conséquents. La nappe phréatique a atteint une telle hauteur que, dans certains lieux, le pompage n'est pas encore terminé.

Les curages d'éléments annexes au réseau fluvial devraient s'achever ce mois de décembre. Rien n'est certain tant les dégâts d'eau se révèlent une bombe à retardement avec des effets pernicieux sur le long terme.

Pas plus vite que le temps

Fortement atteint, avec trois niveaux inondés, l'ancien bâtiment Métalléger ne pourra être entièrement rendu à l'École de design et Haute école d'art du Valais (édhëa) qu'en juin 2025. Pour le moment s'applique la loi du provisoire qui doit durer avec, notamment, la pose de parois étanches.

« Nous devons remettre en place des conditions de certification dans un édifice qui remonte aux années huitante, mais il doit répondre aux normes actuelles, à savoir les normes OIBT », indique Frédéric Fellay, collaborateur technique aux bâtiments communaux. Un labour qui retarde le retour de certains dans leur lieu d'habitation ou de travail. Ce qui peut générer certaines frustrations. « Les gens aimeraient que cela aille plus vite, mais nous ne pouvons pas aller plus vite que le temps », constate Frédéric Fellay. Depuis juillet, tous les interlocuteurs relèvent l'incroyable solidarité du monde de la construction. « Ils ont bossé comme des fous ; électriciens, chauffagistes, sanitaires. On connaît leurs agendas, leurs chantiers, et malgré tout, ils sont venus nous aider », dit Patrick Caloz, responsable des bâtiments communaux.

Dans un univers numérique qui conditionne les esprits dans l'immédiateté, les problèmes ne peuvent se résoudre dans un claquement de doigts. La réalité est tout simplement autre. « Ces événements soulèvent souvent des questions que l'on ne se posait pas. Ils nous projettent sur des fonctionnements plus lointains », dit Laurence Salamin Rywalski. « Nos priorités ont bougé, il faut les redéfinir en y incluant la crue du Rhône. Le coût exact ne sera pas connu avant plusieurs années. C'est un processus qui se calculera sur un très long terme », conclut le secrétaire municipal Benoît Emery.

QUELQUES CHIFFRES



180 SECOURISTES
engagés simultanément



42 MÉNAGES
ont perdu leur logement



13 BÂTIMENTS
communaux touchés.
Avec une réserve
d'assurance de 5,7 millions



UNE TRENTAINE
de véhicules/remorques
endommagés, pour une
valeur d'un million



10 MILLIONS
pour remettre en état
la STEP intercommunale
de Noës



3,8 MILLIONS
c'est l'estimation,
en septembre 2024,
des fonds engagés par
la Ville de Sierre



2 SEMAINES
après les crues, soit le 15 juillet 2024,
le premier versement de la **Chaîne du Bonheur** est
réalisé, pour une aide financière d'urgence destinée à
104 MÉNAGES, soit 186 adultes et 52 enfants



// Le service des Parcs et Jardins a tout perdu dans les crues. Il a pu continuer à remplir ses missions, dans un premier temps, grâce à la solidarité de ses collègues séduinois.